

Surveillant Sauveteur Aquatique

SSA
FORMATION INITIALE

OBJECTIF DE LA FORMATION

L'unité d'enseignement « surveillance sauvetage aquatique » a pour objectif essentiel de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage au sein des établissements de baignade d'accès payant définis à l'article D. 322-12 du code du sport. Elle a également pour objectif supplémentaire de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer ces mêmes missions dans le contexte des baignades ouvertes gratuitement au public, conformément à l'article D. 322-13 du code du sport.
En fonction des besoins liés au milieu, des formations complémentaires dédiées à la surveillance et au sauvetage en milieu naturel, telles que définies du présent arrêté, permettent de garantir l'acquisition de compétences complémentaires spécifiques au milieu naturel.

PUBLIC

Tout publics à partir de 17 ans.

COMPETENCES DEVELOPPEES

A l'issue de sa formation le candidat doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment.
- Effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone de baignade
- Développer des actions de prévention adaptées
- Participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant en œuvre des matériels spécifiques le cas échéant
- Participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre du matériel spécifique.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Mannequins de sauvetage
- Matériel de sauvetage
- Matériel sécurisé pour les mises en situations
- Dispositifs de surveillance
- Matériel de transmission et de communication
- Matériel d'analyse de l'eau

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRE REQUIS

Être titulaire d'un PSE 2 à jour
Avoir un certificat médical
Avoir effectué le test préalable validé par un MNS

DUREE

35 heures

EFFECTIFS

18 stagiaires maximum

TARIF

A partir de 500 euros / stagiaire

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de compétences Surveillant Sauveteur Aquatique

FORMATION CONTINUE

Le titulaire du SSA qui souhaite prolonger la validité de son certificat est soumis, tous les ans, à une formation continue, suivant la circulaire de la DGSCGC en vigueur. A l'issue de cette formation une attestation de formation continue est remise au stagiaire.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 29 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 15 juin 2024 modifié relatif à la filière aquatique de sécurité civile.

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter

FNMNS
Centre Départemental de Formation
CÔTES D'ARMOR 22



CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME

1. ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION
2. CONNAÎTRE LA FORMATION ET LES PREROGATIVES DU SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE
3. CONNAÏTRE LA RESPONSABILITE DU SAUVETEUR
4. CONNAÏTRE L'ORGANISATION DES SECOURS
5. CONNAITRE LA REGLEMENTATION DE L'ACCUEIL DES DIFFERENTS PUBLICS
6. RENDRE COMPTE AU TRAVERS UN ACTE ADMINISTRATIF
7. SE SITUER DANS LA HIERARCHIE ET L'ORGANISATION DU MILIEU PROFESSIONNEL
9. CONNAITRE LES GRANDS PRINCIPES D'HYGIENE ET SECURITE
10. CONNAITRE LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT
11. CONNAITRE L'APNEE ET SES DANGERS
12. CONNAITRE LES RISQUES LIES AU TRAUMATISME DU DANGER DANS L'EAU
13. CONNAITRE LES GRANDS PRINCIPES DE LA NOYADE
14. METTRE EN OEUVRE DES MOYENS DE PREVENTION
15. CONNAITRE L'ORGANISATION DE LA SECURITE
16. METTRE EN OEUVRE DES TECHNIQUES DE SURVEILLANCE ET DE MISE EN ALERTE
17. GERER LE PUBLIC
18. ASSURER LA PRISE EN CHARGE D'UNE VICTIME DANS L'EAU
19. CONNAITRE ET METTRE EN OEUVRE DIFFERENTES TECHNIQUES DE SAUVETAGE AVEC ET SANS MATERIEL
20. CONNAITRE ET METTRE EN OEUVRE LES DIFFERENTES TECHNIQUES DE SORTIE D'UNE VICTIME DE L'EAU

APPROCHE PEDAGOGIQUE

L'enseignement contenu dans le scénario pédagogique comporte des apports de connaissances techniques ainsi que des exercices pratiques d'application. La formation au certificat compétences de Surveillant et Sauveteur Aquatique est une formation progressive, pratique, où les connaissances et savoir faire nécessaires à la réussite aux évaluations, sont apportées aux cours d'exercices et entraînements pratiques.

INTERVENANTS

La formation initiale ou continue au certificat de compétences surveillant sauveteur aquatique est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par le CDF FNMNS 22. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs Sauvetage Aquatique dont l'un est désigné comme responsable pédagogique.

Les autres membres de l'équipe pédagogique doivent être détenteurs :

- soit d'un titre de MNS et du SSA à jour de ses obligations de formation continue ;
- soit d'un certificat de compétences de formateur au sauvetage aquatique à jour de ses obligations réglementaires de formation continue.

L'un des membres de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2020 susvisé.

L'organisme de formation peut renforcer l'équipe pédagogique par des intervenants ponctuels, ayant une expertise particulière et adaptée aux compétences visées de la formation.

FNMNS
Centre Départemental de Formation
CÔTES D'ARMOR 22